

31 mars 2020

## Les différents dispositifs de soutien psychologique dans le cadre du COVID19 orienté par AST67

### 1. Concernant la demande de soutien psychologique individualisée de salariés hors secteurs soignants

#### En fonction du type de demande, les orientations peuvent être différentes :

Nous pouvons orienter vers une psychologue du travail conventionnée avec AST67 qui continue son activité de manière adaptée au nouveau contexte et propose des entretiens en « visio » (via Skype, Whatsapp ou autre) et par téléphone.

- Contact : Alexia BOEHM : 06.50.74.07.02 - [alexia@boehmpart.com](mailto:alexia@boehmpart.com)
- Sur devis, honoraires conventionnés pour les adhérents d'AST67

### 2. Concernant des demandes de mise en place d'une plateforme téléphonique destinée aux salariés d'une entreprise :

**Le réseau IAPR** propose aux entreprises la mise en place d'une cellule de soutien psychologique (sur devis).

- Contact : Isabelle TARTY : 06 72 96 61 83
- IAPR : 01 53 04 60 50 - [iapr@iapr.fr](mailto:iapr@iapr.fr) - [partenariats@iapr.fr](mailto:partenariats@iapr.fr)
- Le réseau IAPR a également diffusé en ligne une fiche conseil-pratique dédiée au grand public, en lien avec la situation sanitaire actuelle et ses conséquences sur le quotidien : [https://www.iapr.fr/srub\\_46-faire-face-au-confinement.html](https://www.iapr.fr/srub_46-faire-face-au-confinement.html)

**Le réseau pros-consulte** propose aux entreprises la mise en place de cellule d'écoute dédiée aux salariés (sur devis) :

- Contact : Alexandra SEILLIER : [ase@pros-consulte.com](mailto:ase@pros-consulte.com)
- Contact : Alice THOMAS : [at@pros-consulte.com](mailto:at@pros-consulte.com)

**Le cabinet "Psy en Entreprise"** continue à assurer des consultations, uniquement par téléphone ou visio (Skype ou Whatsapp), et propose aux entreprises la mise en place de permanences téléphoniques adaptées (24h/24, à la demi-journée, etc.) ainsi que des consultations à la demande (sur devis)

- Contact : Mme MORANO Sylvie, Gérante du Cabinet "Psy en Entreprise" et Psychologue du Travail : Tél : 06 32 99 77 96 - [sylvie.morano@sfr.fr](mailto:sylvie.morano@sfr.fr)
- Ce dispositif gratuit est réservé à l'ensemble des professionnels de santé, patients COVID19 et famille. Toutes les informations sur ce dispositif sont précisées dans le document PDF ci-joint.